

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Science (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège régional Champlain – Saint-Lambert

Décembre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Science* (Sc. de la nature - 200.B0) donné au Collège régional Champlain – Saint-Lambert s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation de l'établissement de Saint-Lambert¹, dûment adopté par le conseil d'administration du Cégep, a été reçu par la Commission le 15 décembre 2004. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 19 et 20 septembre 2005². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³ et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège régional Champlain – Saint-Lambert et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. L'établissement de Saint-Lambert fait partie du Collège régional Champlain. Dans le présent rapport, l'appellation « Collège » sera généralement utilisée pour le désigner.
 2. M. Stephen Tribble, commissaire, assumait la présidence du comité. Celui-ci était en outre composé de : M^{me} Patricia Hanigan, commissaire invitée, M^{me} Carol Lavack, conseillère pédagogique au Cégep de Drummondville, M^{me} Huguette Thibeault, professeure en biologie au Cégep de Saint-Hyacinthe, M. Roger Martineau, ex-coordonnateur du Service des communications et du développement du Cégep de Victoriaville et M^{me} Danielle Cossette, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège régional Champlain, créé en 1971, est un cégep anglophone formé de trois campus. L'établissement de Saint-Lambert reçoit, au secteur de la formation ordinaire, près de 2 400 élèves, dont une forte proportion de francophones et d'allophones. Il propose neuf programmes de DEC : cinq sont de type préuniversitaire (*Science; Social Science; Creative Arts; Modern Languages; Liberal Arts*) et les quatre autres de type technique (*Programming for Web, Multimedia and Business; Publication Design and Management; Tourism Management; Sport Marketing and Management*). Ses élèves ont, en outre, accès à deux programmes de baccalauréat international et à des sessions d'accueil et d'intégration. Le secteur de la formation continue offre de nombreux programmes d'AEC.

Trois types de cheminement préuniversitaire en sciences sont offerts à Saint-Lambert⁴. À l'automne 2005, le programme *Science* regroupe 459 élèves répartis selon deux profils : sciences de la santé (60 %) et sciences pures et génie (40 %). Le programme de baccalauréat international (*IB-Science*) compte, quant à lui, 65 élèves. Le Collège propose, en outre, une année d'exploration en sciences et des cours de mise à niveau qui rejoignent 44 élèves. Ces 568 élèves représentent près du quart de l'effectif étudiant. Une vingtaine d'enseignants, appuyés de trois techniciens, donnent l'ensemble des cours de sciences.

Le Collège a évalué son programme *Science* à l'automne 2003. Ce programme, défini par objectifs et standards en 1999, comporte 58 ⅔ unités distribuées localement en 26 cours. Environ 200 nouveaux élèves s'y inscrivent chaque année. Leurs moyennes générales du secondaire s'approchent de celles observées pour ce programme dans l'ensemble du réseau public. Près de 40 % d'entre eux sont francophones; les anglophones forment le tiers du groupe et les allophones en représentent 27 %. On note une légère prédominance masculine parmi cette population étudiante.

4. *Science Program (200.B0); International Baccalaureate Program – Enriched Science Option (200.10); Orientation & Integration Sessions - Explorations Science (081).*

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'évaluation entreprise par le Collège visait l'examen de l'état du programme et l'identification des préoccupations ou des éléments problématiques, tout en accordant une attention particulière à la réussite et à la satisfaction des élèves. Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), un comité d'évaluation a été mis en place. Formé de quatre enseignants de la formation spécifique, dont le coordonnateur du programme et de deux *Deans*⁵ de Saint-Lambert, appuyé d'un professionnel du siège social, il a d'abord établi un plan de travail puis entrepris l'évaluation à la session d'automne 2003. Il a aussi fait appel aux conseils de quelques enseignants universitaires en sciences. Il a retenu l'efficacité et la cohérence du programme comme critères d'évaluation, ces critères englobant l'évaluation des méthodes pédagogiques et celle des apprentissages, de même que certains éléments reliés à la pertinence du programme. Le Collège a aussi étudié les ressources disponibles et la gestion du programme.

Un devis préliminaire d'évaluation du programme a d'abord été présenté à l'ensemble des enseignants, puis approuvé par le comité de programme formé de treize membres, dont trois représentants de la formation générale. Le Collège a développé des outils de collecte de données et chacun des quatre départements de la formation spécifique a ensuite effectué sa propre analyse de la situation et dégagé ses conclusions en fonction des critères communs retenus au devis. La formation générale a été prise en compte principalement en lien avec la réussite des cours et avec la satisfaction des élèves et des diplômés au regard des liens entre les cours de la formation générale propre et les buts du programme. Le rapport d'évaluation a été soumis à la Commission pédagogique de Saint-Lambert⁶ et à la Commission des études du Collège régional Champlain avant d'être adopté par le conseil à la session d'hiver 2004. La conclusion du rapport intègre les divers constats relatifs à chaque critère d'évaluation du programme. Elle propose en outre des recommandations selon deux niveaux de priorité d'intervention.

Le Collège a consulté les élèves, les diplômés et les enseignants par voie de questionnaires. Il a organisé des groupes de discussion (*focus groups*) avec des élèves tuteurs, des

5. Directeurs adjoints du campus : l'un est responsable des Services pédagogiques et de la planification, l'autre est responsable des programmes et du perfectionnement des enseignants.

6. Chacun des trois établissements formant le Collège a sa propre Commission pédagogique (Lennoxville *Academic Advisory Council*; St-Lambert *Academic Council*; St. Lawrence *Pedagogical Committee*). Depuis 2005, un membre de chacune d'elles siège à la Commission des études de l'ensemble du Cégep.

professionnels et d'autres employés impliqués dans le soutien auprès des élèves inscrits en sciences, et avec des élèves qui ont abandonné le programme. Il a en outre recueilli des commentaires à partir de son site Internet. Des données statistiques internes et externes de suivi ont été utilisées afin d'évaluer le profil des élèves de quatre cohortes (A-99 à A-02), la réussite des cours et le cheminement scolaire.

Les critères retenus par le Collège couvrent les critères exigés par la Commission. Les divers groupes concernés par le programme ont été invités à participer au processus et l'évaluation a donné lieu à un rapport sans complaisance. La Commission estime, toutefois, que le traitement des données relève d'une vision par disciplines enseignées plutôt que par programme d'études. En ce sens, le rapport d'autoévaluation conclut d'ailleurs que le programme évalué à l'automne 2003 correspond plus aux objectifs d'avant 1999 qu'à ceux du programme révisé. Ce rapport a suscité au sein du Collège des discussions propices à l'amélioration du programme et ce dernier en a dégagé un plan d'action pertinent et des ressources favorisant sa mise en œuvre. Lors de la visite à l'automne 2005, la Commission a pu constater des changements appropriés, dont une meilleure concertation et l'activité accrue du comité de programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège a analysé la pertinence du programme sous l'angle de la satisfaction des diplômés. Les résultats des sondages présentés dans le rapport indiquent que ceux-ci poursuivent dans une très large proportion leurs études à l'université – le plus souvent en sciences – et qu'ils estiment avoir été bien préparés. Les finissants consultés manifestent aussi un taux élevé de satisfaction à l'égard du programme dans son ensemble. Le Collège n'a pas analysé les données statistiques sur les admissions de ses anciens élèves à l'université et il ne dispose pas de données sur leurs performances subséquentes. Aussi, en vue de l'aider à mieux connaître l'évolution des besoins, la Commission lui *suggère* d'assurer un suivi systématique de ses cohortes de finissants. Le Collège pourra inclure à

ce suivi les données mises à la disposition des collègues par les universités francophones et anglophones, à mesure de leur disponibilité.

À la suite de l'évaluation, le Collège a adapté son programme en y ajoutant un cours complémentaire (*Introduction to Programming with C++*) en informatique et un cours optionnel (*Computer Applications with Physics*) en physique, destinés aux élèves du profil sciences et génie, afin de mieux répondre aux lacunes identifiées. Il compte, en outre, diversifier les sources de rétroaction de la part des élèves en vue de réagir rapidement aux problèmes qui se posent, de trouver des solutions et de mettre en œuvre les changements appropriés à la fin de chaque année scolaire. En ce sens, les Départements de biologie et de chimie ont instauré un processus d'évaluation régulière des cours. Le Département de physique et celui de mathématiques devraient bientôt faire de même.

La Commission estime que le programme mis en œuvre localement est pertinent.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation entre elles au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège a dégagé un profil du diplômé qui identifie clairement ce que l'élève devrait être capable de réaliser, une fois son programme d'études complété. Les objectifs et les buts généraux du programme y sont répartis selon cinq caractéristiques principales et évalués en fonction de 24 habiletés particulières. Des grilles ont été établies pour identifier les habiletés qui font l'objet d'enseignement ou d'évaluation dans chacun des cours du programme, et ce, tant pour la formation générale que pour la formation spécifique. Par contre, l'approche par compétences, qui existe depuis 1999 pour ce programme, est encore en voie d'implantation au Collège et, en 2003, plusieurs enseignants reconnaissaient ne pas enseigner en fonction des éléments identifiés dans le profil du diplômé.

La PIEA⁷ propose un contenu type de plan de cours (art. 4.2.2) qui n'a pas été revu depuis 1996. En 2003, plusieurs plans de cours ne présentaient pas les compétences visées et étaient encore essentiellement définis en fonction des thématiques abordées dans le cours. Il n'y a pas de plans-cadres pour les cours du programme de *Science* et le format des plans remis aux élèves n'était alors pas standardisé. Dans son plan d'action (#5), le Collège a prévu la révision de tous les plans de cours afin de s'assurer que ceux-ci respectent les compétences et les contenus visés par le programme, de même que les balises

7. Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (*Policy on the Evaluation of Student Learning – PESL*). Champlain – Saint-Lambert, 1996.

départementales et les règles inscrites à la PIEA. Cette révision, effectuée en lien avec une étude en cours (PAREA – *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage*) sur la cohérence des programmes, est déjà bien amorcée et la visite a permis de constater de nettes améliorations. Ainsi, les plans de cours les plus récents identifient clairement les compétences visées par le nouveau programme. La Commission *suggère* au Collège de poursuivre le travail en vue de s'assurer que cette révision des plans de cours soit bientôt complétée en conformité avec l'approche par compétences, et ce, dans tous les départements.

L'évaluation de la cohérence, faite par disciplines, a permis au Collège de dégager la nécessité de revoir les transitions d'un cours à l'autre, particulièrement en physique, afin de favoriser un cheminement plus souple vers les différents cours de la séquence. De plus, à la suite de l'analyse effectuée en biologie, une modification pertinente a été apportée à la grille de cours du profil sciences de la santé afin que les élèves de ce profil puissent avoir accès plus rapidement à certaines connaissances de base reliées à leur domaine de formation. Ainsi, le cours *General Biology I* leur est désormais offert dès leur première année d'études plutôt qu'en deuxième.

Tous les intervenants rencontrés reconnaissent que la charge de travail prévue pour les élèves est élevée en sciences. Selon les grilles fournies, elle est toutefois plus grande en 1^{re} année (45 – 48 h par session) qu'en 2^e année (40 – 43 h par session). Bien que les pondérations ministérielles soient respectées, les exigences varient d'une discipline à l'autre et les élèves consacrent beaucoup plus de temps à étudier la physique et les mathématiques que les autres matières. La Commission invite donc le Collège à s'assurer d'un meilleur équilibre de la charge de travail.

Lors de la visite, la Commission a constaté l'engagement de la direction et des enseignants à progresser vers une concertation interdisciplinaire plus dynamique. Ainsi, l'activité du comité de programme s'est nettement accrue depuis la fin de l'année scolaire 2003-2004, les rencontres étant désormais hebdomadaires; des balises ont été établies afin de régler, au besoin, les interprétations divergentes au sujet du programme; l'élaboration d'un énoncé de mission propre au programme est en cours et les discussions sont amorcées en vue de développer divers outils communs. De plus, la construction prochaine d'un *Science Centre* regroupant les locaux associés au programme devrait soutenir les contacts entre tous les enseignants du programme. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts en vue d'instaurer une véritable approche programme au sein du programme *Science*.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme, telles les laboratoires et les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

La place faite aux différentes composantes du programme respecte les pondérations ministérielles. En physique toutefois, la nature des activités de laboratoire peut varier selon les enseignants, parfois même à l'intérieur d'un groupe, lorsque celui-ci réunit des élèves des programmes *Science* et *IB-Science*. Dans le cadre de la révision amorcée des plans de cours, le Collège gagnerait à porter une attention particulière à cet aspect.

L'enseignement est surtout de type magistral. Presque tous les élèves souhaiteraient le voir amélioré par des pratiques plus interactives et plusieurs soulignent les réticences ou le manque d'habileté de certains enseignants face à l'utilisation des technologies informatiques en classe. Depuis l'autoévaluation du programme, un travail important a été amorcé en vue de revoir les pratiques pédagogiques au sein de chacune des disciplines scientifiques et d'identifier les éléments qui pourraient favoriser un passage vers des approches plus interactives et plus centrées sur les élèves. En biologie, les enseignants utilisent le système « 3P »⁸ et organisent des exercices de simulation informatisés et, en chimie, ils font des expériences assistées par ordinateur. En anglais langue d'enseignement, un enseignant de la formation spécifique propose aux élèves des exercices stimulants de rédaction de textes succincts, destinés notamment à développer leur rigueur scientifique. Dans l'esprit d'une démarche pédagogique mieux concertée au sein du programme, la Commission invite le Collège à favoriser une utilisation accrue de méthodes pédagogiques propices au développement des compétences et à l'atteinte des buts généraux du programme.

Selon le rapport du Collège, il existe parmi les enseignants des divergences d'opinions au sujet de la clientèle visée par le programme. Dans certaines disciplines, les enseignants prennent soin d'adapter leur enseignement à tous les élèves, peu importe leurs acquis antérieurs, et ceux-ci réussissent bien. Dans d'autres disciplines toutefois, notamment en physique et en mathématiques, une vision plus sélective des sciences existe chez quelques enseignants et leurs élèves moins performants ou moins bien préparés sont peu encouragés à poursuivre ou soutenus par des efforts pédagogiques accrus. Par contre, la position

8. *Problem posing, Problem solving, Peer persuasion* [poser le problème, le résoudre et persuader ses pairs].

institutionnelle – et celle de la majorité des professeurs – est très claire : tout élève admis dans le programme doit avoir toutes les chances de réussir. En ce sens d'ailleurs, les élèves consultés ont souvent souligné la grande disponibilité de leurs enseignants. La Commission invite, toutefois, le Collège à s'assurer que tous les enseignants du programme adoptent des pratiques cohérentes avec les décisions de l'établissement.

Le Collège a mis en place des mesures de soutien pertinentes (cours d'appoint, tutorat, séances d'exercices obligatoires, etc.) qu'il compte améliorer avec l'installation prochaine du *Science Centre*. De plus, en collaboration avec d'autres cégeps anglophones, il participe activement au *Vanier project* qui étudie l'effet des méthodes pédagogiques utilisées en classe sur la réussite des élèves. Finalement, plusieurs enseignants profitent des activités du *Teaching Institute*, le service interne voué au perfectionnement et à la recherche en pédagogie, et à la suite de l'évaluation, des discussions ont été amorcées au niveau du comité de programme afin de dégager les besoins de perfectionnement reliés aux méthodes actives d'apprentissage.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère sert à vérifier si l'évaluation des apprentissages permet effectivement d'attester que les élèves ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La PIEA de Saint-Lambert, jugée satisfaisante en 1997, n'a pas été mise à jour depuis. Un projet de PIEA-cadre pour l'ensemble du Collège régional Champlain doit être adopté bientôt, ce qui pourra contribuer à une mise à jour rapide de la PIEA de Saint-Lambert. À cet égard, bien que l'épreuve synthèse de programme et l'existence d'objectifs et de standards ministériels y soient prévues, le Collège estime que sa politique n'a pas été suffisamment adaptée à l'approche par compétences.

La révision entreprise des plans de cours (voir Cohérence ci-haut) englobe l'évaluation des apprentissages. Cette démarche devrait assurer que la maîtrise de chacune des compétences du programme fait bel et bien l'objet d'une d'évaluation. Les 24 habiletés identifiées dans le profil du diplômé incluent les buts généraux du programme et servent de base à l'épreuve synthèse de programme (ESP). Toutes ces habiletés font l'objet d'enseignement et d'évaluation dans au moins un des cours de la formation générale ou spécifique ou dans l'ESP. Par ailleurs, dans certaines disciplines, l'évaluation des apprentissages varie d'un groupe à l'autre pour un cours donné, voire même à l'intérieur d'un même groupe lorsqu'il inclut des élèves de *Science* et d'*IB-Science*. C'est le cas notamment en physique, où il n'y a pas de balises communes pour assurer l'équivalence des évaluations. La PIEA prévoit pourtant (art. 4.2.1.4) que chaque département doit développer des règles afin d'assurer

l'équivalence des évaluations. À cet égard, selon les données de sondage accompagnant le rapport du Collège, moins des deux tiers des répondants de la 3^e session du programme estiment que les évaluations sont comparables d'un groupe à l'autre pour un même cours de la formation spécifique, et ce, peu importe la discipline. En mathématiques, il n'y a pas d'évaluations communes et certains groupes n'ont pas d'examen final ou encore les élèves se voient offrir la possibilité d'un examen final représentant 100 % de la note du cours, contrairement aux balises identifiées dans la PIEA (art. 4.2.2.3 et 4.2.6).

Depuis l'autoévaluation, le comité de programme a entrepris des discussions en vue d'établir des examens communs lorsqu'un même cours est donné à plusieurs groupes d'élèves, et cela est maintenant le cas en chimie et en biologie. Les discussions se poursuivent à ce sujet en physique et en mathématiques. Le comité de programme prévoit aussi développer, à l'hiver 2006, des normes communes de réalisation et de correction de travaux, et il compte participer à la révision de la PIEA. Il n'en demeure pas moins que, à l'heure actuelle, la PIEA n'est pas entièrement mise en œuvre. Par conséquent,

la Commission recommande au Collège d'appliquer sa PIEA de façon à assurer que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs et standards pour chacun des cours et à assurer également l'équivalence des évaluations des apprentissages pour les cours donnés par plus d'un enseignant.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

En plus des conditions particulières d'admission prévues dans le devis ministériel, le Collège retient une moyenne générale au secondaire de 70 % comme seuil minimal d'admission à son programme et il accorde une priorité d'admission aux élèves qui ont des notes supérieures à 70 % dans chacune des matières scientifiques exigées du secondaire. Par ailleurs, le dépliant d'information propre au programme *Science* indique simplement que s'il y a un trop grand nombre de demandes, les élèves ayant les meilleurs résultats auront préséance. Le Règlement institutionnel sur l'admission (*Bylaw 7*, art. 2.02) prévoit, en plus des exigences établies selon le RREC, que des élèves peuvent être refusés en raison d'un manque de places, mais il n'inclut aucune balise additionnelle de sélection. Dans les faits, il est rare qu'un élève ayant réussi tous les cours préalables de sciences au secondaire ait une moyenne générale inférieure à 70 %, mais l'exigence actuelle à cet égard (*Admissions Handbook 2006-2007*, p. 14) contrevient au règlement institutionnel. Par conséquent,

la Commission recommande au Collège d'assurer la concordance entre les pratiques relatives à l'admission et le règlement institutionnel, à cet égard.

Les élèves admis dans le programme réussissent bien. En effet, le taux global de réussite des cours au 1^{er} trimestre frôle les 90 %. Le taux de réussite de l'épreuve ministérielle d'anglais (*English Exit Exam*) est aussi très élevé (96 %) malgré le fait que la majorité des élèves ne soient pas de langue maternelle anglaise. De plus, d'après les données ministérielles les plus récentes, la majorité des élèves terminent le programme selon la durée prévue des études ou dans un délai de deux ans après celle-ci, et leurs taux de diplomation se comparent favorablement à ceux des élèves des autres cégeps⁹. De manière générale, le taux de réussite des cours obligatoires de sciences excède 75 % et il dépasse 90 % dans certains cours. De même, les taux de réussite des cours optionnels sont élevés. Par ailleurs, le taux de réussite en mécanique (physique 1^{re} session), très fluctuant, est souvent inférieur à 70 %. Aussi, la Commission invite le Collège à porter une attention particulière aux éléments susceptibles d'améliorer la réussite de ce cours.

La conception du programme prévoit, dans chaque cours de la formation spécifique, une activité d'intégration qui compte pour 5 à 10 % de la note du cours. Chacune d'elles doit inclure des concepts d'au moins deux disciplines et évaluer au moins deux des habiletés inscrites au profil du diplômé. L'épreuve synthèse de programme, de type portfolio, regroupe les diverses activités d'intégration, ainsi que tout travail réalisé dans les cours de la formation générale pouvant témoigner de l'atteinte des habiletés visées. Son utilisation suscite, dans sa forme actuelle, de l'insatisfaction, de l'incompréhension et un manque d'intérêt, tant de la part des élèves que des enseignants. Aussi, le Collège a entrepris un examen approfondi de la formule d'intégration utilisée. La Commission l'invite à poursuivre dans les plus brefs délais cette révision de l'épreuve synthèse dans l'esprit d'accroître l'intérêt des élèves et des enseignants pour celle-ci.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels : les ressources matérielles, humaines et financières et la gestion du programme.

9. Données CHESCO 2005 : Le taux d'obtention du DEC dans les délais prévus se situe entre 50,0 et 58,4 % à Saint-Lambert pour les cohortes de A-00 à A-03, alors qu'il est de l'ordre de 49 % dans le réseau public. Le taux d'obtention du diplôme, 2 ans après la durée prévue, est de 87,4 % pour les élèves de Saint-Lambert (cohorte A-00), alors que ce taux est de 81,9 % dans le réseau.

Ressources disponibles

Afin d'évaluer l'adéquation des ressources, le Collège s'est servi des balises ministérielles, des conventions et ententes locales, de même que de normes proposées par des organismes scientifiques. Il a aussi recueilli des données auprès des enseignants et des gestionnaires.

Selon le rapport du Collège, les ressources matérielles sont adéquates, mais gagneraient à être rajeunies et mieux adaptées au nombre d'élèves et à la diversité des modes contemporains d'apprentissage. Aussi, la qualité des salles de cours, des équipements et des laboratoires sera revue pour des raisons de sécurité ou de pédagogie. Le Collège a prévu la construction d'une aire réservée (*Science Centre*) qui regroupera les laboratoires, les bureaux des enseignants et des salles de rencontres. Les laboratoires seront réaménagés de manière à optimiser leur utilisation, tant par les élèves que par le personnel. La Commission estime que ce projet, qui est en bonne voie de réalisation, devrait favoriser les échanges entre les enseignants, faciliter les contacts maîtres-élèves et ainsi contribuer à une meilleure concertation pédagogique, dans l'esprit d'une approche programme. La Commission souligne aussi l'engagement du Collège, qui consacre des ressources en vue de favoriser l'étude approfondie de la cohérence du programme, et la contribution des enseignants des quatre disciplines scientifiques à ce projet.

La Commission encourage le Collège à surveiller de près, comme il prévoit le faire (*Strategic Retirement Plan*), l'évolution des besoins en personnel technique, compte tenu non seulement d'un transfert approprié d'expertise, mais aussi d'un partage optimal des ressources humaines affectées aux laboratoires.

Dans l'ensemble, les élèves profitent d'une bibliothèque et de technologies de l'information de qualité. Les enseignants ont, quant à eux, souligné avoir un accès limité aux ordinateurs, ce qui restreint notamment leurs possibilités de proposer un lien par courrier électronique aux élèves. Le réaménagement prochain de la salle informatique réservée aux enseignants devrait contribuer à améliorer cette situation.

Gestion du programme

La gestion du programme a été évaluée à partir de sondages auprès des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel. Les principales conclusions gravitent autour de la nécessité d'encourager un véritable esprit d'équipe « programme » qui aille au-delà de la contribution de quelques enseignants au comité de programme. Depuis l'évaluation, des progrès sont constatés, grâce notamment à la participation active des enseignants au projet d'études sur la cohérence du programme et au soutien dynamique d'un membre de la direction. La Commission encourage le Collège à poursuivre son leadership pédagogique dans cette voie.

Plan d'action

Le Collège a dégagé un plan d'action qui devrait permettre d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation du programme. Ce plan a été endossé par la Commission des études du Collège régional Champlain, avant d'être adopté par le conseil en juin 2004. Les actions retenues tiennent compte de l'importance des points à améliorer et les responsabilités sont bien partagées. L'échéancier est généralement réparti sur deux ans et il englobe certaines activités récurrentes. La Commission souligne la qualité de cet ambitieux plan d'action qui appuie très nettement les constats de l'analyse effectuée. Au moment de la visite, elle a d'ailleurs pu constater plusieurs améliorations, dont la révision des plans de cours et le dynamisme accru du comité de programme.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Science* du Collège régional Champlain – Saint-Lambert présente des qualités évidentes, mais aussi des faiblesses que le Collège devra corriger.

L'autoévaluation du programme, d'une grande transparence, a suscité au sein de toute la communauté collégiale des discussions pertinentes et le Collège a investi beaucoup d'efforts en vue d'assurer le suivi de l'ambitieux plan d'action dégagé de cette évaluation. Ainsi, l'étude approfondie de la cohérence du programme progresse bien, grâce notamment à la participation des quatre départements de la formation spécifique et au dynamisme accru du comité de programme. Les élèves sont généralement satisfaits et ils bénéficient d'un bon encadrement. Leur réussite est d'ailleurs remarquable pour des élèves qui sont en majeure partie francophones ou allophones.

Le Collège doit s'assurer que l'évaluation des apprentissages de ses élèves présente plus de cohérence et d'équité au sein du programme. Il doit aussi s'assurer de la concordance entre ses pratiques d'admission et les règles institutionnelles en vigueur. Il devrait, en outre, assurer un suivi de ses diplômés et compléter le travail de révision des plans de cours dans tous les départements du programme en conformité avec l'approche par compétences, de manière à favoriser une appropriation commune de cette approche.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Champlain – Saint-Lambert est, dans l'ensemble, satisfait de la version préliminaire du rapport d'évaluation de la Commission. Il a fourni une mise à jour de son plan d'action qui illustre comment les commentaires issus du rapport sont pris en compte.

Malgré l'arrêt temporaire des travaux de construction du *Science Centre*, le Collège poursuit ses efforts afin de rassembler dans un même lieu les professeurs du programme de sciences. Le comité de programme s'est engagé dans la réalisation de plusieurs actions. Son mandat a été redéfini : il touche la cohérence interdisciplinaire du programme, les activités étudiantes en sciences, le contenu et la séquence des cours. Ses travaux ont notamment permis d'élaborer un nouveau modèle de réalisation de l'activité d'intégration qui devrait prendre effet à l'automne 2006.

Le projet de recherche qui porte sur l'établissement de liens cohérents entre les objectifs du programme, les activités d'apprentissage et l'évaluation des apprentissages se poursuit. Une première analyse des plans de cours a été complétée et une deuxième étape est amorcée : elle vise l'approfondissement de l'analyse en lien avec les instruments d'évaluation des apprentissages. Le Collège a ajusté le contenu de certains plans de cours, de même que certains instruments d'évaluation. Il mise également sur l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée afin de renforcer l'équité et l'équivalence des pratiques. Finalement, il fait part à la Commission de son intention de réviser ses règles d'admission des étudiants dans le programme de sciences.

La Commission a pris bonne note des actions déjà réalisées et de celles en voie de l'être. Elle s'attend à être informée, au moment opportun, du suivi complet apporté aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente